373.23609713
059DE\I6
French
#7
OHEC

FACULTY OF EDUCATION LIBRARY
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 03685511 2

Ministère de l'Éducation
Le docteur Bette Stephenson, ministre
Harry K. Fisher, sous-ministre

Suggestions aux enseignants 1978

Histoire, cycle intermédiaire 7

Le gouvernement et la loi au Canada

Ce document d'appui a été préparé par :

Stewart Dicks, conseiller en histoire, Conseil de l'éducation de London

James Ewing, chef de la section Sciences sociales, *Timothy Eaton Secondary School,* Conseil de l'éducation de Scarborough

Richard Kosty, chef de la section Histoire, *Tilbury District High School,* Conseil de l'éducation du comté de Kent

Alan Skeoch, chef de la section Histoire, *Parkdale Collegiate Institute,* Conseil de l'éducation du Grand Toronto

Ce document peut être utilisé en conjonction avec le programme-cadre *Histoire* du cycle intermédiaire. «Le gouvernement et la loi au Canada» constitue l'un des éléments essentiels du thème «Les Canadiens d'aujourd'hui et la situation mondiale». Ce document a pour but d'aider les enseignants à planifier et à mettre en oeuvre des activités d'apprentissage reliées à ce thème dans le cadre des cours offerts aux niveaux modifié et fondamental (initiation au monde du travail/formation professionnelle).

FACULTY OF EDUCATION
LIBRARY
NOV 24 1992
University of Toronto

Min Gu
907.
1071
05
I
7
French

Orientation

Cette unité d'étude propose des activités et de la documentation qui permettront aux élèves d'atteindre les objectifs fixés pour l'étude de «Le gouvernement et la loi au Canada», élément du thème «Les Canadiens d'aujourd'hui et la situation mondiale».

On commence, dans cette unité, par relier les notions de loi et de gouvernement aux expériences immédiates des élèves. On élargit ensuite l'examen de ces idées aux divers paliers de gouvernement : municipal, provincial et fédéral. On recommande vivement pour cette unité d'étude des activités reposant sur l'expérience et la participation, comme celles qui sont suggérées ci-après.

Objectifs

Cette unité d'étude amènera les élèves à :

a) comprendre que des gens vivant en groupe ont besoin d'une structure politique et d'une forme quelconque d'autorité pour que l'ordre soit assuré et leurs besoins satisfaits;

b) comprendre que dans une société démocratique le gouvernement vise à assurer un équilibre entre le bien commun d'une part et la liberté et les droits des personnes d'autre part;

c) comprendre le besoin d'équilibre entre la liberté individuelle et la responsabilité dans une société démocratique comme la nôtre;

d) comprendre que les points de vue et les décisions personnelles autant que politiques sont fondés sur des besoins, des valeurs, des croyances et des traditions;

e) reconnaître que chacun a la responsabilité de prendre part à la vie publique et peut influencer les changements, et que les particuliers ont plus de chances d'influencer les prises de décision quand ils travaillent en groupe que quand ils travaillent seuls;

f) comprendre que trois paliers de gouvernement et la coopération internationale sont nécessaires pour répondre aux besoins distincts des individus et des collectivités sur le plan national et international;

g) comprendre la structure, le rôle et la fonction des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ainsi que de l'administration publique dans nos systèmes de gouvernement;

h) se rendre compte que les règlements et les lois sont importants pour les particuliers et pour la société dans son ensemble;

i) comprendre le processus d'élaboration et de modification des lois et des règlements;

j) reconnaître que les lois existantes doivent être continuellement réexaminées pour répondre aux besoins de notre société;

k) comprendre que les notions de représentation, de responsabilité, de bien commun, de fédéralisme, de pouvoir de la majorité et de droits des minorités, ainsi que de citoyenneté font partie intégrante de notre système de gouvernement.

l) comprendre les limites du pouvoir de la majorité par rapport aux droits des minorités et aux droits des individus.

Activités proposées

Contenu	Activités	Ressources
LA LOI	Montrer l'image et demander aux élèves d'indiquer ce qui révèle l'existence de lois et d'activités gouvernementales.	– Scène de la rue (Appendice V)
• *Le droit de décider* Certaines personnes ou groupes de personnes ont le droit de passer des lois et des règlements et de prendre d'autres décisions qui sont imposées aux autres. Qu'est-ce qui leur donne ce droit?	Les élèves imaginent la mise en oeuvre d'un projet qui comporte plusieurs niveaux de décision.	– Exercice de simulation «Le vaisseau sous-marin» (Appendice I) – Thème de discussion «Prise de décision» (Appendice II)
• *Questions-clés* Les lois sont-elles nécessaires? Comment les lois sont-elles élaborées? Comment fait-on respecter les lois? Doit-on obéir aux lois? Quand différentes sortes de règles entrent-elles en conflit?	Relater aux élèves l'intrigue du livre intitulé *Sa majesté des mouches*. Débattre ensuite la question : La loi est-elle nécessaire?	– *Sa majesté des mouches*
• *Sortes de règles* 1) Règlements – familiaux	a) Les élèves dressent une liste de règlements familiaux. Appliquer au cas de ceux-ci les questions-clés sur la loi posées ci-dessus.	
	b) La classe discute le dilemne suivant : Un père ou une mère doit enfreindre soit un règlement familial soit une loi gouvernementale.	
– du groupe	a) Les élèves dressent une liste des règles observées par des jeunes d'un même groupe d'âge. Discuter de ce qu'il faut faire pour être «dans le vent». Appliquer les questions-clés de la section ci-dessus.	
	b) La classe discute le dilemne se posant à un élève lorsqu'il doit décider s'il enfreindra une règle du groupe ou un règlement familial.	– Appendice III
– sportifs	Les élèves réfléchissent à ce qui se passerait si on retirait l'arbitre d'un jeu d'équipe (p. ex., le basket-ball, le hockey, etc.). Appliquer aux règlements sportifs les questions-clés de la section ci-dessus.	
– scolaires	a) La classe dresse une liste des règlements scolaires qui s'appliquent aux activités en classe, au gymnase, sur la propriété de l'école, etc. Appliquer les questions-clés aux règlements scolaires. *Remarque.* Quelques règlements sont établis par l'école (p. ex. «Port de chaussures interdit au gymnase») tandis que d'autres sont d'ordre juridique	

Contenu	Activités	Ressources
	(p. ex., la scolarité obligatoire). On peut utiliser cette distinction pour introduire la section suivante sur les lois.	
	b) Noter les règlements établis en vertu de la loi sur l'éducation de 1974, concernant les obligations des élèves.	– Appendice IV
2) Lois a) Aspect juridique de situations susceptibles de concerner les jeunes : vol à l'étalage, délits relatifs à la drogue, vol avec effraction, infractions aux lois sur les boissons alcooliques, viol de propriété, infractions au code de la route	a) Étudier en classe l'aspect juridique de ces situations à l'aide de manuels ou de matériel imprimé ou autre. b) Les élèves effectuent des études de cas dans des domaines choisis.	– Textes, personnes ressources (policiers, avocats)
b) Limites des lois – droits individuels	La classe discute de situations hypothétiques illustrant des conflits entre les «droits» de la personne et ceux de la société, par exemple : interdiction de fumer dans un restaurant; interdiction de laisser aboyer son chien la nuit; interdiction de pratiquer sa religion; interdiction d'embaucher des personnes à cause de leur race.	
– droits des minorités	Un régime démocratique ne doit-il légiférer qu'en fonction des besoins de la majorité? (Ex. : si la majorité des élèves préfèrent le hockey, la direction de l'école doit-elle annuler les autres activités sportives?)	
c) Application de la loi	La classe discute du rôle de la police.	– Agents chargés des relations avec la communauté
LE GOUVERNEMENT		
• *La raison d'être des gouvernements*	La classe prépare une liste des services offerts par le gouvernement. Discuter la question : «Le gouvernement est-il nécessaire?»	
• *Les paliers de gouvernement*	a) La classe examine l'annuaire local du téléphone sous la rubrique «gouvernements» pour y chercher : i) les divers paliers de gouvernement; ii) leurs domaines de responsabilité. La classe discute la raison d'être des trois paliers de gouvernement.	

Contenu	Activités	Ressources
	b) Dresser une liste des pouvoirs et responsabilités des gouvernements. Demander à la classe de les attribuer aux échelons municipal, provincial ou fédéral et d'exposer les raisons de l'attribution. Les élèves comparent leurs listes avec la véritable attribution. c) Les élèves jouent le rôle des conseillers de Macdonald et des représentants des provinces à une conférence constitutionnelle et leur présentent leurs recommandations en ce qui concerne l'attribution des responsabilités aux différents paliers de gouvernement.	
• *Structure du gouvernement* (fonctions de l'exécutif, du législatif, du judiciaire et de l'administration publique)	a) Les élèves déterminent ces fonctions au sein du conseil des élèves. b) Préparer une liste des membres de l'administration locale. Les élèves examinent leurs rôles dans un contexte précis (par exemple, l'étude d'une décision prise par l'administration locale). c) Présenter une vue d'ensemble de la structure du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial.	– Visites de la classe à l'extérieur – Personnes ressources
• *Prise de décision* 1) Au conseil des élèves	La classe discute des moyens d'améliorer l'organisation du conseil des élèves de l'école. Elle prépare des recommandations et les présente au conseil.	
2) Au conseil municipal, à l'assemblée législative provinciale ou au parlement fédéral		– Circulaire des députés provinciaux ou fédéraux demandant l'opinion des électeurs sur une question précise
• *Rôle des partis politiques*	À partir d'un film ou d'un enregistrement magnétoscopique, analyser le rôle des partis politiques. Les élèves cherchent les noms des chefs des partis politiques.	– Voir les ressources pédagogiques

Appendice I

Le vaisseau sous-marin
Objectif
Démontrer que :
a) le droit de décision et les domaines de responsabilité sont étroitement liés;
b) personne n'a de pouvoir absolu.

Jeu de simulation
Imaginer que le Canada se propose de construire un immense vaisseau sous-marin qui permettrait l'exploration des richesses naturelles des mers du Nord.

Suivi
Déterminer :
a) les décisions qui doivent être prises dans l'exécution de ce projet;
b) à qui revient le pouvoir de prendre ces décisions;
c) ce qui limite le pouvoir de décision de chacun.

Démarche possible
1. Dresser une liste des participants à la prise de décision (à partir du moment de la décision du gouvernement jusqu'au premier voyage du vaisseau), par exemple :
l'assemblée législative,
les ingénieurs navals,
les scientifiques,
le commandant du vaisseau,
autres.

2. Déterminer les domaines de responsabilité générale de chaque participant.

3. Dresser une liste des décisions à prendre, par exemple :
le Canada construira un vaisseau sous-marin pour explorer les mers du Nord;
le vaisseau sera propulsé par énergie nucléaire;
son équipage sera composé de 30 personnes;
cinq des 30 personnes seront des scientifiques;
l'équipe scientifique se composera d'un océanographe, de deux géologues, d'un biologiste et d'un botaniste;
le vaisseau fera surface toutes les 12 heures.

4. Attribuer à chaque participant les décisions à prendre qui lui reviennent.

5. Amener les élèves à établir le lien entre le droit de décision et le domaine de responsabilité.

Appendice II

Prise de décision
1. La prise de décision n'est pas le privilège des politiciens et des savants. Nous sommes tous appelés à prendre des décisions. Qu'il s'agisse de décisions politiques, scientifiques, familiales ou personnelles, le pouvoir de décision est fondé sur les responsabilités de chacun.
a) Demander aux élèves de dresser une liste de personnes qui exercent une autorité sur eux.
b) Dresser une liste des responsabilités de chacune de ces personnes et des droits de décision qui en découlent.

2. Nous avons tous certaines responsabilités envers nous-mêmes et envers d'autres. Dresser une liste de ces responsabilités et des droits de décision qui les accompagnent.

Appendice III

Règles conflictuelles : fumer ou ne pas fumer
Vous avez quinze ans et devez prendre la décision de fumer ou de ne pas fumer. Vos parents vous interdisent de fumer, mais tous vos amis le font. Laquelle de ces influences sera la plus forte dans votre vie? Fumerez-vous ou vous abstiendrez-vous?

Appendice IV

Obligations des élèves
1. L'élève doit :
a) assister aux cours avec ponctualité et régularité;
b) se soumettre à la discipline comme il se soumet à celle de parents bons, fermes et avisés;
c) être soigné et propre quant à sa personne et à ses vêtements, appliqué à l'étude, poli avec ses camarades, obéissant et respectueux envers les enseignants;
d) passer les épreuves et les examens imposés par le ministère.

2. Quand un élève retourne à l'école après une absence, un des parents doit donner la raison de son absence verbalement ou par écrit comme l'exige le directeur.

3. Un élève peut temporairement quitter l'école à tout moment, sur la demande verbale ou écrite d'un parent et avec l'autorisation du directeur.

4. Si le directeur a des raisons de croire qu'un élève abuse du privilège de quitter l'école, il en avertira sans tarder le conseil scolaire.

5. Tout élève relève du directeur en matière de conduite à l'école ou pendant qu'il circule dans un autobus scolaire appartenant au conseil scolaire ou utilisé en vertu d'un contrat avec le conseil scolaire [Règlement – Écoles élémentaires et secondaires – Généralités].

Appendice V

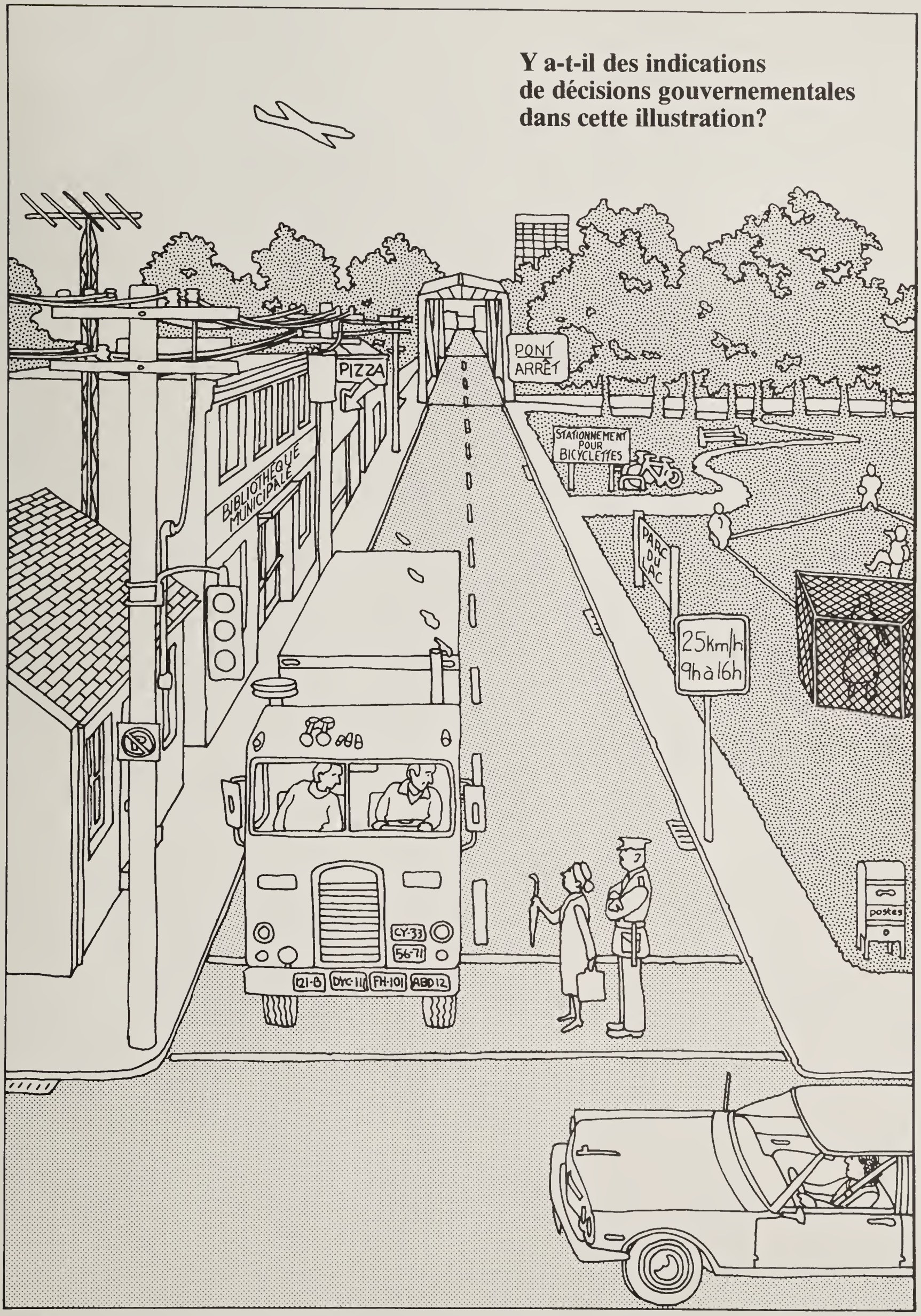
Y a-t-il des indications
de décisions gouvernementales
dans cette illustration?
PIZZA
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
PONT
ARRÊT
STATIONNEMENT POUR BICYCLETTES
PARC DU LAC
25km/h
9h à 16h
postes
CY-33
56-71
121-B
DYC-11
FH-101
ABD 12

Ressources pédagogiques

Brochures
Pouvoir législatif au Canada
Pouvoir exécutif au Canada
Pouvoir judiciaire au Canada
Coll. «Le monde en fiches», Éditions du Centre de psychologie et de pédagogie, 260 ouest, rue Faillon, Montréal (Québec).

Films fixes
La loi. 16 mm, coul. 1977. Cinemedia. Ensemble de quatre films fixes sur la justice, la loi et ses nombreuses applications.

Le gouvernement et le citoyen – ONF
Le gouvernement local – ONF
Le gouvernement provincial – ONF
Distributeur : Secas-Adimec, 5275, rue Berri, Montréal (Québec) H2J 2S7

Livres
Bilodeau, R. et G. Morin. *Histoire nationale, 5. La vie politique.* Montréal, Hurtubise HMH, 1977.

Carlton, Alex. *Voici comment les choses se passent : le fonctionnement du gouvernement au Canada.* Toronto, Gage, 1979.

Evans, A.S. et L.A. Diachun. *Le Canada : une histoire contemporaine.* Scarborough, McGraw Hill Ryerson, 1978.

Golding, William. *Sa majesté des mouches.* Coll. «Monde entier», Paris, Gallimard, 1956.

Jacques, P. et R. Nadon. *Les gouvernements au Canada.* Montréal, HRW, 1978.

Saywell, J. *Le Canada hier et aujourd'hui.* Traduit par Édouard Bellemare. Toronto, Clarke Irwin, 1976.

Ruban magnétoscopique de l'OTEO
Liberté d'expression au Parlement. N/b, 30 min.
N° de catalogue : BPN 153336.

Trousses
Howard. *Le gouvernement dans la vie canadienne.* [s.l.], Prentice-Hall, 1979. Cette trousse comprend quatre films fixes, quatre enregistrements sur ruban magnétique et un guide du maître. Elle explique bien la structure des gouvernements fédéral et provinciaux.

Conseil scolaire d'Ottawa. *Les gouvernements au Canada.* Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques.

81-003
ISBN 0-7743-5612-X